

Agent privé de protection de personnes

RNCP10241 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 4
Code(s) NSF	344
Code(s) ROME	K2503
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'échéance	05/03/2016

Certificateur(s)

Groupe 9 academy

<http://www.groupe9.com>

P.C. formations sécurité

<http://www.pc-formations-securite.com>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

Hautement qualifié, l'agent privé de protection des personnes (A3P) assurera seul ou en équipe la protection physique des personnes ayant besoin de sécurité durant leurs déplacements professionnels ou privés dans le strict respect des règles de déontologie et de la loi en vigueur dans sa zone d'évolution.

Il sécurise les déplacements (véhicules et pédestres) de façon adaptée à la sensibilité de l'autorité ainsi que des lieux visités et fréquentés par cette dernière.

Dans le cadre d'une situation dégradée, il est capable d'identifier, d'analyser la problématique et d'y apporter une solution adaptée.

Le cas échéant, il est capable d'appliquer des techniques d'intervention physique et des procédures d'urgence afin d'extraire son autorité d'une zone de danger.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Les titulaires de la certification sont capables de :

- 1) Mettre en sûreté les sites et l'environnement relevant de l'autorité
- 2) Maîtriser les techniques de protection physique des personnes :
 - Protéger l'intégrité physique de l'autorité (techniques d'escorte à pied, en véhicule,)
 - Mettre en place des techniques d'intervention et techniques d'urgence si l'intégrité physique de l'autorité est menacée.
 - Utiliser et entretenir les équipements spécifiques à la protection physique des personnes (GPS, radios et accessoires, différents matériels de sécurisation, de protection balistique...)
- 3) D'exercer leur métier en maîtrisant l'environnement législatif de leur secteur d'activité.
- 4) D'appliquer les gestes qui sauvent (en restituant les techniques apprises lors d'une certification de secourisme)

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

L'activité de cette profession s'exerce au sein d'entreprises, de sociétés de protection de personnes, en contact avec différents intervenants publics (police, gendarmerie, pompiers, ...) ou privés (clients, journalistes, sécurité privée...)

Elle varie selon le secteur (protection physique, évènementiel, transport, ...), l'activité (exploitation, conseil, ...), le mode d'organisation et le type de prestation.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

agent de protection rapprochée, protection physique des personnes, sécurité des personnes, garde du corps.

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

Le décret n°2005-1122 du 6 septembre 2005 relatif à l'aptitude professionnelle des dirigeants et des salariés des entreprises exerçant des activités de surveillance et de gardiennage, de transport de fonds et de protection physique des personnes, précise que ces personnes doivent justifier de l'aptitude professionnelle par la détention d'une certification professionnelle enregistrée au répertoire national des certifications professionnelles ou d'un titre reconnu par un état membre de l'union européenne ou par un des états parties à l'accord sur l'espace économique européen. (Mise en application de ces dispositions un an à compter de la date du 9 septembre 2005)

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Élevée (4/5)
Facteurs principaux	Non-attractivité salariale, Intensité d'embauche, Inadéquation géographique
Salaire médian (mensuel)	1 700 €
Familles professionnelles (FAP)	T3X61 — Agents de sécurité et de surveillance · tension 4/5 (Élevée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	24 576
Jugés difficiles à recruter	48 %
Emplois saisonniers	23 %
Familles professionnelles (FAP)	T3X61 — Agents de sécurité et de surveillance

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation continue, Candidature individuelle, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, CANDIDATURE INDIVIDUELLE, VAE

- Président : Dirigeant d'une société de protection de personnes depuis plus de 3 ans
- 1 salarié d'une entreprise de protection de personnes depuis plus de 3 ans,
- 1 formateur n'ayant pas participé à la formation

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement	05/03/2016
--	------------

Liens avec d'autres certifications

NOUVELLE(S) CERTIFICATION(S)

RNCP27162

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/10241/>